

# Bibliographies

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **23 (1894)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

9.

Il est tenu un protocole des débats des conférences. La Commission centrale doit, à l'expiration de ses pouvoirs, faire un rapport sur son activité, et remettre toutes les pièces concernant l'*Union* à la nouvelle Commission centrale.

10.

Chaque Exposition garde sa pleine liberté d'action dans toutes les questions qui ne sont pas résolus dans le présent règlement ou par les décisions des Conférences.

Fribourg, le 25 mars 1893.

**Le Comité Vorort :**

Signé : *Le Président* : R. HORNER.

*Le Secrétaire* : L. GENOUD.

*Le Caissier* : BLANC, Arsène.

**Avis.** — Nous rappelons aux membres du corps enseignant qu'ils peuvent obtenir en prêt, du *Musée pédagogique* de Fribourg, tous les ouvrages de son catalogue. Prix du catalogue : 0 fr. 50. — Les écoles peuvent correspondre officiellement avec cette institution ainsi qu'avec les Expositions scolaires de Zurich, de Berne et de Neuchâtel.

---

## BIBLIOGRAPHIES

---

I

**Annuaire de l'enseignement primaire**, publié sous la direction de M. JOST. Dixième année 1894. Librairie A. Colin.

Le volume qui vient de paraître, ainsi que ses aînés, renferme deux parties bien distinctes : la première se compose du calendrier de l'année, de la liste de divers fonctionnaires et de renseignements officiels.

La seconde partie contient un grand nombre d'articles plus ou moins étendus sur des questions pédagogiques. La place la plus considérable est occupée par des travaux relatifs à l'instruction primaire à l'étranger. C'est ainsi que figurent successivement les articles suivants : La situation de l'instituteur à l'étranger ; l'Exposition de Chicago ; les Ecoles pour les enfants faibles d'intelligence à l'étranger ; l'Education de la fille du peuple en Allemagne ; l'Union nationale des instituteurs anglais ; l'Enseignement et l'éducation civiques dans les écoles d'Angleterre ; les Exercices d'intelligence et de langage dans les écoles de la Saxe, etc., etc. L'ouvrage se termine par une revue sur la situation géographique, agricole, scientifique et nécrologique de l'année.

Les études consacrées à l'enseignement primaire à l'étranger étant dues pour plupart à la plume de professeurs boursiers, vous frappent avec raison par leurs détails et leur exactitude.

Ce dixième volume, en somme, nous paraît ni moins instructif, ni moins varié, ni moins riches en renseignements utiles que les précédents dont nous avons déjà rendu compte. Nous nous proposons de lui emprunter plus d'un morceau à l'intention de nos chers lecteurs.

R. H.

## II

**Asie. Afrique. Amérique. Océanie**, par ROSIER, professeur de géographie. Lausanne, chez Payot. Grand in-4° de 340 pages.

Cet ouvrage publié sous les auspices des Sociétés suisses de géographie et honoré d'une subvention de la Confédération suisse et de plusieurs cantons, complètent la grande et importante entreprise de l'auteur qui nous donnait, il y a deux ans, sous le même format et dans les mêmes conditions, la géographie illustrée de l'Europe.

Ce second volume est illustré de 336 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques qui par leur netteté et leur choix font le plus grand honneur à l'éditeur. C'est vraiment un livre de luxe qui peut servir de cadeau de Noël. Il n'est pas destiné à être remis entre les mains des écoliers primaires, mais le maître emploiera utilement pour la préparation de ses leçons comme aussi l'élève du gymnase trouvera profit et plaisir à l'étudier.

Nous croyons devoir profiter de cette occasion pour rappeler aux instituteurs que le Bureau du matériel scolaire de Fribourg s'est procuré un certain nombre d'exemplaires du premier volume, l'*Europe*, et qu'il les tient à la disposition des instituteurs avec une notable réduction de prix.

R. H.

---

# CORRESPONDANCES

---

## I

Le 30 novembre, tout le corps enseignant du district de la Gruyère, répondant à l'appel de son chef, se trouvait réuni à Bulle. M. le Dr Alex, curé de Bulle; M. l'abbé Schuwey, directeur de l'École secondaire et M. de Week, préfet du district, ont bien voulu assister à cette réunion pour apporter, soit le précieux concours de leurs lumières dans l'importante question de l'enseignement de l'Histoire sainte, soit leur appui moral pour tout ce qui se rattache à la carrière de l'enseignement.

Après la lecture du protocole, M. l'Inspecteur croit devoir ajouter quelques développements, adjonctions et directions suggérés par la lecture du rapport de la réunion précédente. En voici le résumé :

1° Les travaux manuels sont généralement bien dirigés et l'économie domestique, à part quelques exceptions, bien enseignée;

2° Dans l'application de l'art. 42b de la loi, il y a une distinction à établir : l'émancipation sera toujours plus facilement accordée à une fille qu'à un garçon;

3° Lorsqu'il s'agit de demandes à adresser à la Tit. Direction, mieux vaut les communiquer à l'Inspecteur qui les transmettra ensuite à la Direction avec préavis;